

Billets d'Afrique... ...et d'ailleurs



Informations et avis de recherche sur les avatars des relations franco-

Dans ce numéro

Areva en Afrique, l'affaire Uramin



Le 16 décembre dernier, le nouveau président du directoire d'Areva, Luc Oursel, rendait public un plan d'action pour mettre le groupe à la diète. Au cœur du problème, l'affaire Uramin, du nom de cette société avalée par Areva en 2007 pour conquérir de nouveaux gisements en Afrique.

Page 4 et 5.

DOSSIER ELECTION 2012

Le PS (enfin) prêt pour la « rupture » ?

Si le PS ne fait pas de la politique étrangère et de la relation franco-africaine un enjeu clé de la campagne 2012, son historique et son passif en la matière appelle à une certaine vigilance.

Page 6 et 7.

EDITO

Le cercle vicieux

Démocratie : tel est le nouveau mantra de la France en Afrique. *Suite page 3*

Sommaire

→ P. 2 LES BRÈVES DE LA FRANÇA-FRIQUE

→ P. 3 EDITO LE CERCLE VICIEUX

→ P. 4 & 5 AREVA EN AFRIQUE :

L'AFFAIRE URAMIN

Les comptes plombés d'Areva avec l'affaire Uramin, du nom de cette "junior" canadienne rachetée en 2007 pour conquérir de nouveaux gisements en Afrique.

→ P. 6 & 7 FRANÇA-FRIQUE LE PS (ENFIN) PRÊT POUR LA RUPTURE ?

Si le PS ne fait pas de la politique étrangère et de la relation franco-africaine un enjeu clé de la campagne 2012, son historique et son passif en la matière appelle à une certaine vigilance.

→ P. 8 GABON Bongo, un dictateur si susceptible

Le 15 décembre se tenait, à Paris, le procès en correctionnelle de Yannick Jadot, député européen écologiste, attaqué par Ali Bongo en diffamation. Le réquisitoire du ministère public a rejoint la défense : Ali Bongo est sans nul doute un dictateur.

→ P. 9 DJIBOUTI L'ARMÉE FRANÇAISE EN POSITION DÉLICATE

C'est le 21 décembre, le jour même de la signature de l'accord de défense entre la France et Djibouti qu'un nouveau témoin affirmait que l'armée française savait qu'il s'agissait d'un assassinat dès les premières heures de la mort du juge Borrel le 18 octobre 1995.

→ P. 10 & 11 SÉNÉGAL L'heure de vérité

Les vrais enjeux l'élection présidentielle du 26 février alors que le président sortant, Abdoulaye Wade s'accroche au pouvoir. Nous publions ici la deuxième partie de l'analyse de Dialo DIOP, secrétaire du RND.

→ P. 12 DEUX NOUVEAUX ARTICLES A LIRE SUR SURVIE.ORG !

- L'aide au développement, à qui ça sert ?

- FSC, label en toc

L'armée s'inscrit

En Afrique, le ministre de la Défense, Gérard Longuet, a indiqué, le 14 décembre, que « depuis le 1^{er} août 2011 », le nouveau dispositif français s'articule « autour de deux bases opérationnelles avancées (Djibouti et Gabon) et de deux pôles opérationnels de coopération à vocation régionale (Tchad et Sénégal) ». L'armée française compte actuellement environ 950 hommes au Tchad, 450 au sein de la force Licorne en Côte d'Ivoire et 300 à Dakar. Les militaires français sont environ 2 000 à Djibouti et un millier au Gabon. Même si les effectifs sont encore appelés à baisser, l'esprit est bien au renforcement de la présence militaire française. Après les déclarations martiales de Sarkozy en Côte d'Ivoire où la France sera là « pour toujours », le toilettage récent de l'accord de défense franco-djiboutien, Marc Laffineur, secrétaire d'état aux anciens combattants déclarait, fin décembre à N'Djaména que « la base française au Tchad sera maintenue, le nombre d'avions sera renforcé ».

Soro fait de l'humour à la CPI

Le procureur de la Cour pénale internationale, Luis Moreno-Ocampo sait choisir ses invités. Après avoir reçu Blaise Compaoré le 9 novembre à La Haye, il a rencontré Guillaume Soro, Premier ministre de Côte d'Ivoire et ancien chef des Forces nouvelles, ex-rébellion, le 15 décembre à New-York. Ce dernier était venu assister à l'Assemblée des États parties de la Cour pénale internationale à New-York, à laquelle la Côte d'Ivoire veut adhérer. Il a déclaré notamment : « De toute façon le gouvernement a fait appel à la CPI pour faire des enquêtes en Côte d'Ivoire, donc je n'ai aucune crainte. Je veux seulement que la justice se fasse et que, pour toute personne inculpée de quelque bord que ce soit, nous prenions l'engagement de procéder à son transfèrement. » Apparemment Guillaume Soro n'a aucun doute sur son immunité.

Dans son allocution devant l'assemblée il déclare même : « Ma présence en ces lieux est la preuve irréfutable de la pertinence de la CPI », ce qui peut passer pour une forme d'humour. Et il ajoute : « En effet, au plus fort de la crise ivoirienne, lorsque le Président démocratiquement élu, nous-mêmes, et des milliers de nos partisans étions reclus dans un hôtel, le Golf Hôtel,

encerclés par les chars de M. Gbagbo, prêts à faire feu, n'eussent été les mises en garde répétées du procureur de la CPI quant à la possibilité de la Cour d'engager des poursuites contre les auteurs de crimes graves, ainsi que la vigilante protection des forces militaires de l'ONUCI, nous ne serions peut-être pas vivants aujourd'hui, encore moins à cette tribune. Aussi, voudrais-je saluer le courage de Monsieur Moreno-Ocampo. » L'ONU a sauvé Soro, on lui pardonnera d'avoir livré à la mort, sous l'assaut des chars français, le ministre Désiré Tagro, et d'avoir livré tant d'innocents aux troupes de Soro.

La FIDH, ses organisations membres en Côte d'Ivoire, la Ligue ivoirienne des droits de l'Homme (LIDHO) et le Mouvement ivoirien des droits humains (MIDH) ont réagi à la venue de Guillaume Soro et à ses déclarations en rappelant que « En tant qu'acteur politique de premier plan et responsable des Forces nouvelles (FN) depuis 2002, M. Guillaume Soro, est susceptible, comme tout dirigeant, de voir sa responsabilité individuelle engagée en tant que responsable hiérarchique dans un certain nombre d'événements de la compétence de la CPI. ». On ne saurait mieux dire quelle sorte de relation le procureur Moreno-Ocampo devrait avoir, s'il avait un réel courage, avec Guillaume Soro.

Les dessous chiffrés des législatives ivoiriennes

Dans ses éditions précédentes, *Billets d'Afrique* fustigeait l'aveuglement volontaire de la diplomatie française et prévenait « [qu']avec un redécoupage électoral sur mesure, le résultat des élections législatives habillera les ex-dirigeants rebelles, devenus candidats aux législatives, d'une nouvelle légitimité. » La Convention de la société civile ivoirienne (CSCI) confirme cette analyse, dans son rapport d'observation (14 décembre). « Pour ce qui est du nouveau découpage, le gouvernement n'a pas indiqué les critères qui ont prévalu. Mais, à l'analyse, nous constatons que les critères ont été plus politiques que rationnels. Au nord [ex-zone rebelle], par exemple, on est passé de 53 sièges dans l'ancien découpage à 74 sièges contre 9 sièges pour les autres régions du pays. » La participation, globalement faible, serait contrastée : « Selon notre observation, le taux de participation pourrait se situer entre 30 et 35%. Cette



moyenne couvre une grande disparité entre les régions du nord qui enregistrent des taux de participation supérieurs à 50% contre ceux des régions du sud se situant en dessous de 30%. » Cette faible participation s'explique en partie par le boycott du FPI de Laurent Gbagbo. Dans ses conclusions, la CSCI recommande au gouvernement de « tirer les conséquences de l'achèvement de l'APO [accord politique de Ouagadougou] au terme des élections législatives pour procéder à la réforme de la CEI [commission électorale indépendante] afin que sa composition et son fonctionnement soient conformes aux bonnes pratiques internationales en la matière. » Il faut comprendre que cette CEI, largement favorable au pouvoir actuel, n'est pas conforme « aux bonnes pratiques internationales ».

Selon la CEI, le RDR d'Alassane Ouattara frôlerait la majorité absolue avec 124 sièges sur 255. Mais les nombreux recours déposés devant le nouveau Conseil constitutionnel retardent l'annonce des résultats définitifs. Dans la commune abidjanaise d'Attécoubé, la victoire de la liste RDR est ainsi contestée. Il faut dire que l'un des élus serait un commandant FRCI (ex-rebelle) en activité, connu sous le nom de Commandant Jaguar. Selon lebanco.net (19 décembre), il faisait déjà l'objet d'une plainte pour « vol en réunion » et « séquestration ».

Un putschiste, héros de Sarko

Le 3 janvier Nicolas Sarkozy a poursuivi en Bretagne son marathon des vœux en rendant hommage à l'engagement et à l'efficacité des soldats français déployés tout au long de l'année 2011 dans les opérations militaires qu'il a ordonnées. Il s'est surtout permis, dans sa drague aux militaires à quelques mois de la

présidentielle, de citer Hélié Denoix de Saint-Marc, officier putschiste en 1961 en Algérie, à qui il a remis en novembre la Grand Croix de la Légion d'honneur, un geste très apprécié dans les cercles militaires. Entré dans la Résistance en 1941, puis déporté en 1943 au camp de Buchenwald, Denoix de Saint Marc commandait par intérim le 1^{er} régiment étranger de parachutistes en Algérie. Engagé aux côtés du général Massu, il a été le fer de lance du putsch des généraux manqué d'avril 1961. Le 1^{er} REP ayant été dissous le 30 avril 1961, une partie de l'effectif déserte et rejoint l'OAS. Condamné à dix ans de réclusion criminelle, mais gracié, il n'en a passé que cinq en prison. Lors de son procès, il avait déclaré qu'en Algérie sa mission était notamment de « *maintenir l'intégrité du patrimoine national, y promouvoir la justice raciale (...)* ». Bel exemple que cet homme là, justifiant la guerre coloniale et son cortège de tortures !

73%

C'est la part des entreprises françaises adhérentes du Conseil français des investisseurs en Afrique (CIAN) qui connaîtront un chiffre d'affaires en hausse en 2011. La part des groupes « *nettement bénéficiaires* » devrait également progresser. La *Lettre du continent* (n°625) commente finement : « *D'une année à l'autre, le risque Afrique s'avère positif pour les opérateurs français* » rejoignant le président du CIAN, Alexandre Vilgrain : « *Une fois encore, la bonne santé de nos entreprises en Afrique ne se dément pas* ». Mais y a-t-il vraiment un « *risque Afrique* » ?
(Sources : rapport CIAN 2011)

3 et 5%

Entre 3 et 5% seulement des populations africaines disposent d'une formation supérieure.
(Sources : rapport CIAN 2011)

1%

L'Afrique représente toujours moins d'1% des exportations mondiales de produits manufacturés.

Le cercle vicieux

Démocratie : tel est le nouveau mantra de la France en Afrique. Avec les États-Unis, qui n'hésitent pas à affubler de ce nom les régimes les plus brutaux, pourvu qu'ils soient leurs alliés, et avec l'appui de l'ONU, dont le pouvoir de nuisance n'est plus à démontrer sur ce continent, voilà que l'ancienne puissance coloniale se présente sans vergogne comme le gardien de la sincérité des élections africaines, garanties par des « commissions électorales » contrôlées par les protégés des grandes puissances : tel est le cercle vicieux. On l'a vu en Côte-d'Ivoire et au Cameroun ; on vient de le voir en République démocratique du Congo, où les résultats d'une élection présidentielle truquée ont été entérinés par les puissances occidentales.

C'est ainsi que le sort de l'immense RDC a été scellé sans autre forme de procès, après ce qu'on n'a pas eu honte d'appeler une élection, en dépit des irrégularités choquantes qui l'ont entachée. Il a suffi que la très controversée commission électorale, présidée par un proche de Joseph Kabila, proclame ce dernier vainqueur pour que la France « *prenne note des résultats définitifs* » avant, comme l'ONU, d' « *appeler au calme* ». La Fondation Carter, bien qu'ayant relevé des « *déficiences* », ne les a pas jugées de nature à invalider le scrutin – air connu. Rien ne changera donc dans la situation scandaleusement inacceptable de la République du Congo. Oublions l'épithète dont l'avait ambitieusement ornée Laurent Kabila, son éphémère président. Il est vrai que ce mot n'a pas grand sens, jusqu'à ce que les peuples africains trouvent eux-mêmes le moyen de briser le cercle vicieux où la « communauté internationale » les a enfermés.

Quant à l'espoir qu'on avait pu placer dans des institutions internationales théoriquement garantes des droits des peuples, il a été cruellement déçu. L'ONU intervient en RDC depuis 1999, via la Monuc, mission de l'ONU en RDC, devenue Monusco en 2010, mission de l'ONU pour la stabilisation en RDC, forte d'un contingent de 20 000 soldats et de plusieurs centaines d'experts et de conseillers en matière de police, de justice, d'administration, censés aider le gouvernement congolais et apporter un soutien technique à l'organisation des élections. À la suite de la proclamation des résultats et de la révolte qu'ils ont suscitée chez les citoyens congolais, elle a déployé des soldats à Kinshasa. En plus de dix ans, l'ONU n'est jamais parvenue à mettre fin aux crimes commis par les milices qui ravagent l'Est du Congo, se contentant de sécuriser le pouvoir de Joseph Kabila, pour le plus grand profit des multinationales, qui peuvent ainsi opérer tranquillement en RDC.

Et que dire de la justice internationale, quand on voit la Cour pénale internationale inviter Blaise Compaoré dans le cadre d'un colloque sur « *La paix, la justice internationale, l'ordre mondial* », désigné par le procureur Moreno Ocampo comme « *personnalité de référence pour ses actions de médiation* ». Est-ce pour le remercier d'avoir éliminé Sankara, un des plus grands espoirs de l'Afrique, protégé Charles Taylor, un de ses plus grands monstres, ou bien pour avoir alimenté la rébellion en Côte-d'Ivoire ? Et cette même cour prétend juger Laurent Gbagbo !

« *C'est en prenant la route du développement que vous serez engagés sur la route de la démocratie* », tel fut le conseil paternellement dispensé aux Africains par François Mitterrand dans le discours de La Baule. Or l'ordre qui vient d'être pérennisé en RDC n'a qu'un but : capter les richesses de ce pays au profit des multinationales, au détriment du peuple congolais. Voilà pourquoi, quand la rhétorique perverse des puissances et d'une justice internationale à leurs ordres ne convainc plus qu'elles-mêmes, l'appel à l'insurrection de Frantz Fanon, cinquante ans après sa mort, résonne chaque jour plus fortement aux oreilles des damnés de la terre.

Odile Tobner

Ecrire à
Billets d'Afrique et d'ailleurs
bda@survie.org

Areva en Afrique : l'affaire Uramin

Le 16 décembre dernier, le nouveau président du directoire d'Areva, Luc Oursel, successeur d'Anne Lauvergeon, rendait public un Plan d'action stratégique pour mettre le groupe à la diète. Au cœur du problème, l'affaire Uramin, du nom de cette société avalée par Areva en 2007 pour conquérir de nouveaux gisements en Afrique.

La santé financière d'Areva laisse à désirer. On pourrait sourire des déconvenues du géant du nucléaire, dont on dénonce depuis longtemps les méfaits en Afrique et ailleurs, si ce n'étaient les salariés, européens et africains, qui feront les frais du milliard d'euros d'économies que le groupe doit réaliser d'ici 2015. En cause, les mésaventures de la construction de l'EPR finlandais (cinq ans de retard, le double du prix initialement prévu) et les répercussions de la catastrophe nucléaire de Fukushima sur le marché des centrales et du combustible. Mais aussi une dette importante (3,7 milliards d'euros - dont la note a été dégradée de « stable » à « négative » par l'agence Standard & Poor's), en grande partie liée à une politique d'acquisition hasardeuse et aujourd'hui considérée comme suspecte.

Areva à l'assaut du continent africain

Petit rappel des faits. En 2006-2007, les cours de l'uranium sur le marché mondial (marché « spot ») flambent sous l'effet de la spéculation. Cette envolée et les perspectives euphoriques du développement de l'énergie nucléaire dans le monde boostent les activités des producteurs d'uranium. Dans cette situation, Areva, comme ses concurrents, tente de diversifier ses permis miniers, notamment en Afrique. Au Niger, où ses filiales, la Somaïr et la Cominak, exploitent depuis quarante ans des gisements historiques, Areva obtient, début 2009, le permis d'Imouraren, au terme d'un bras de fer avec le régime de Mamadou Tandja, et en échange de la bénédiction donnée par le président français au putsch constitutionnel préparé par son homologue nigérien. Avec la promesse

d'un milliard d'euros d'investissements, il s'agit d'en faire le plus grand gisement d'uranium en Afrique et le deuxième au monde. Mais ce n'est pas tout. Pour ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier, Areva avait aussi fait l'acquisition de la société Uramin, une « junior » canadienne immatriculée dans le paradis fiscal des îles Vierges, qui possède des permis miniers au Tchad, au Sénégal, en Centrafrique, en Namibie et en Afrique du Sud. En Centrafrique, au terme de négociations compliquées, et secrètes, avec le général Bozizé qui exige un « bonus » alors qu'il prépare sa « réélection », Areva annonce une reprise de la production sur le site de Bakouma, découvert depuis longtemps par les prospecteurs du CEA. En Namibie, le site de Trekkopje était présenté comme « l'un des projets phares du groupe », avec construction d'une usine de dessalement d'eau de mer pour le fonctionnement de la mine. Mais avec la chute des cours de l'uranium, la donne a changé, et les espoirs de rentabilité à court terme sur des gisements difficiles à exploiter s'envolent.

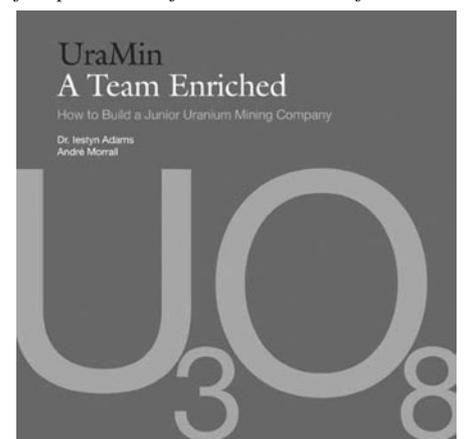
Des contrats perdant-perdant

Depuis quelques semaines, les rumeurs qui courraient semblent confirmées : tous ces projets sont (provisoirement ?) arrêtés. Début octobre, le Premier ministre nigérien se voyait annoncer par Luc Oursel un nouveau report de l'exploitation d'Imouraren, où, croient savoir certains journalistes, les investissements ont été gelés (L'express.fr, 14 décembre). Fin octobre, c'était l'annonce de la suspension de l'exploitation du gisement de Bakouma, bientôt suivie de celle du gisement de Trekkopje en Namibie et de Ryst Kuil en Afrique du Sud. Envolées, les promesses de partenariat « profondément sincère » et « gagnant-gagnant » ! A la grande colère de certains dirigeants africains qui s'étaient vu promettre des retombées financières rapides. « Nous nous réservons le droit de contester notre contrat avec cette société si les responsables maintiennent leur position », a par exemple déclaré le directeur général des mines centrafricain, tandis que, côté Nigérien, « beaucoup soupçonnent Areva de « ne pas jouer franc jeu » », selon « un haut responsable nigérien » cité par Vincent Hugeux (L'express.fr, 14 décembre). Depuis, Areva a officiellement démenti « le gel de ses investissements dans la mine d'Imouraren » (communiqué à l'APA-Niamey, 23 décembre). Une prudence

vraisemblablement liée à la volonté de préserver ses intérêts miniers déjà existant dans ce pays et de conjurer un retour en grâce des entreprises minières chinoises à ses dépens.

2 milliards partis en fumée

La suspension des projets miniers d'Uramin est officiellement justifiée par la chute des cours de l'uranium et les répercussions de l'accident nucléaire de Fukushima. Mais si les comptes d'Areva sont plombés, c'est aussi et surtout lié aux conditions d'acquisition d'Uramin, devenu Areva Resources Southern Africa. Durant les six mois qu'ont duré les négociations, entre l'achat de 5 % du capital d'Uramin et l'annonce officielle de l'OPA amicale, en juin 2007, le cours de l'action de la junior canadienne, qui n'a pourtant encore aucun gisement en exploitation, allait plus que quadrupler à la Bourse de Toronto, obligeant Areva à payer le prix fort : 1,8 milliards d'euros. Des conditions d'achat qui surprennent les observateurs de l'époque et qui laissent planer de forts soupçons de délits d'initiés (*Billets d'Afrique* n°204 - Juillet Août 2011). « Les grands gagnants de l'opération seront les actionnaires d'Uramin. Ils toucheront le jackpot, le 15 juin 2007, au moment du rachat par Areva. (...) Parmi eux, de vieux routiers du secteur des mines, comme le Canadien Stephen Dattels, le créateur de la société, spécialiste des coups en Bourse. Ou ses copains Jim Slater et Ian Watson, de la société Galahad, reconvertis depuis dans l'agrobusiness au Brésil. On trouve aussi de grands noms de la finance – Goldman Sachs, Bear Stearns, Fidelity – et toute une myriade de fonds opaques, souvent basés dans des paradis fiscaux. » (Parismatch.com, 20 décembre) « Pour eux, c'est le jackpot et le sujet d'un livre – aujourd'hui



introuvable – intitulé U308, UraMin, A Team Enriched. » (LeJdd.fr 25 décembre) Selon L'Express.fr (26 décembre), « un rapport de Goldman Sachs, daté du mois d'avril 2007 et réalisé pour EDF (...) mettait en relief les coûts de structures élevés requis pour exploiter les mines d'uranium africaines de cette junior entreprise d'origine canadienne. Ce document, qui alertait sur la rentabilité à long terme de cet investissement, a dissuadé la direction d'EDF de co-investir avec Areva dans UraMin. Hélas, ce rapport n'a pas été présenté au conseil de surveillance d'Areva ». Depuis, comme on l'a déjà dit, le cours de l'uranium a dégringolé, et les réserves d'uranium du gisement namibien, où Areva a déjà investi plus de 700 millions d'euros, ont été réévaluées à la baisse, presque de moitié. Aujourd'hui, sur les 2,4 milliards de dépréciation d'actifs qu'Areva vient d'inscrire dans ses comptes, 1,46 milliard d'euros servent à éponger la perte de valeur d'Uramin, auxquels s'ajoutent les 426 millions d'euros que le groupe avait déjà provisionné l'année dernière pour le même motif. Soit au total plus que le prix d'achat initial d'Uramin !

De la filialisation à la privatisation

En plus des économies annoncées, Areva prévoit, pour se renflouer, de vendre pour 1,2 milliards d'actifs, à commencer par sa participation de 26% dans une autre société minière, Eramet, présente dans le manganèse en Nouvelle-Calédonie et au Gabon via la Comilog. Si Uramin a été une mauvaise affaire, le reste du pôle minier, le second en volume au plan mondial, est attractif. Il assure au groupe de confortables marges et serait, selon les termes d'Areva « numéro 1 en performance » financière devant ses concurrents (Plan d'action stratégique, 13 décembre).

Areva compte donc procéder rapidement à la privatisation – pardon, à l'ouverture du capital – de ce pôle minier puisque plus rien ne s'y oppose désormais. A cette fin, ce dernier a été très récemment transformé en filiale, pour l'instant détenue à 100% par Areva, elle-même détenue directement ou indirectement à 87% par l'Etat (usinenouvelle.com, 14 décembre) Et le 14 décembre dernier, le conseil des ministres a approuvé un décret autorisant l'ouverture du capital de cette filiale minière. « Nous n'avons aucune intention de démanteler le groupe », continue pourtant d'assurer Luc Oursel. (...) « Oui, nous allons garder les mines, insiste un nouveau conseiller de la direction... pour l'instant. » (LesEchos.fr, 15 décembre).

Évidemment, personne n'est dupe. C'est d'ailleurs parce qu'elle s'opposait à ce scénario que Anne Lauvergeon a été débarquée, il y a quelques mois, de la direction du groupe. Non qu'elle se soit opposée à la privatisation d'Areva, mais parce qu'elle tenait à conserver le « modèle intégré », rassemblant dans la même entreprise toutes les activités du cycle nucléaire.

Uramin : un feuilleton à rebondissements

A l'inverse, Nicolas Sarkozy, qui avait déjà tenté de faire profiter son ami Bouygues du secteur nucléaire (*Le Canard Enchaîné*, 14 mai 2008), et son autre ami Henri Proglio, nommé à la tête d'EDF pour reprendre les rennes du secteur nucléaire, entend bien vendre Areva par petits bouts. C'est pendant la guerre larvée qui les a opposés à Anne Lauvergeon, laquelle entendait bien se faire reconduire pour un troisième mandat à la tête du groupe, qu'est apparue dans la presse « l'affaire Uramin » en avril dernier. « Des dossiers ont circulé, [ont été] envoyés à des politiques », révèle l'éditorialiste du *Journal du dimanche* (19 juin) qui s'interroge : « Manipulation ou rappel d'une réalité occultée ? » Une note anonyme sur Uramin, « circule depuis un mois, dans certaines rédactions. Avec la bénédiction de Claude Guéant, dit-on... », rapporte *La Lettre A* (29 avril) qui précise : « L'histoire a finalement trouvé preneur, le 21 avril, avec la publication de deux colonnes sur ce sujet dans *Paris-Match* ». La note dénonçait une « transaction financièrement inexplicable et commercialement contestable » et l'existence d'« intermédiaires en Belgique, au Luxembourg ou au Canada », qui auraient « exploité cet acharnement impérial [à acquérir Uramin] pour se servir au passage. » Des accusations qui émaneraient « du clan Proglio-Djoughri » selon « un proche d'Anne Lauvergeon. » (*Challenges.fr*, 07 octobre) Récemment, *Le Canard enchaîné* (21 décembre) a révélé que durant cette même période, Anne Lauvergeon et son époux, Olivier Fric, avaient été espionnés par une officine privée, de même que Daniel Wouters, embauché par Areva peu avant le rachat d'Uramin, et qui deviendra le directeur du développement de cette nouvelle filiale. Selon la partie du rapport rendue publique,



« les recherches préliminaires menées sur M. Fric n'ont pas permis d'obtenir d'informations laissant penser qu'il aurait pu bénéficier de manière illégitime du rachat d'UraMin par Areva ». D'après *Parismatch.com* (22 décembre) qui ne cite pas ses sources, le commanditaire de cette enquête pourrait être Sébastien de Montessus, patron de la division « Mines » du groupe Areva. D'après le *JDD.fr* (25 décembre), « partie de là, l'enquête abouti à un supplément d'information sur UraMin consigné dans une note de deux pages en mai 2010. Conclusion ? Pour évaluer les réserves des mines convoitées, « Areva n'a utilisé que les documents et données proposés par la société SRK, qui était rémunérée par le vendeur ». Autre passage important de la note : « Il y a un faisceau d'indices sérieux et concordants qui démontrent qu'Areva a été victime d'une escroquerie. » » Toujours selon le *JDD.fr*, une autre enquête barbouzarde commandée par Areva établirait que c'est le mari d'Anne Lauvergeon qui serait à l'origine du recrutement en 2006 du Franco-Belge Daniel Wouters, lequel serait à l'origine du rachat d'Uramin. Olivier Fric aurait également « agi en consultant auprès de United Africa, le partenaire d'UraMin dans l'usine de dessalement construite en Namibie pour exploiter la mine de Trekkopje ». Informations démenties par les intéressés, qui réfutent également toute accusation de conflit d'intérêts. Plusieurs enquêtes (administratives et parlementaire) sont également en cours, officiellement pour faire la lumière sur les conditions du rachat d'Uramin. Affaire à suivre dans le prochain numéro...

Raphaël Granvaud

1 - Discours d'Anne Lauvergeon lors de l'inauguration d'Imouraren

Le PS (enfin) prêt pour la «rupture» ?

Le Parti socialiste est en ordre de bataille, avec l'intention de remporter au printemps une élection qui lui échappe depuis 1995. S'il ne fait pas de la politique étrangère et de la relation franco-africaine un enjeu clé de la campagne, tout en affichant des volontés de réforme, son historique et son passif en la matière appelle à une certaine vigilance.

Arithmétique sondagière oblige, nul besoin d'être devin pour annoncer qu'au printemps prochain, il y a une chance sur deux pour que la France soit gouvernée par une équipe ministérielle à forte composante socialiste. Sur les sujets qui préoccupent Survie, les positions défendues par ce parti, son candidat et ses conseillers et les négociations amorcées avec ses partenaires politiques revêtent donc une certaine importance (*Billets d'Afrique* n°208). Même si l'on sait d'expérience que les points de vue exprimés lors d'une campagne ou inscrits dans un programme ne sont pas nécessairement suivis d'effets.

D'avantage que les annonces de campagne, ce sont bien l'étude des dynamiques à l'œuvre à l'intérieur du parti, les personnalités clé de son positionnement à l'international avec ses partenaires qui peuvent permettre d'apprécier la future ligne du PS sur l'épineux sujet des relations franco-africaines.

L'encombrant héritage Mitterrand

Le PS est, comme l'UMP, un parti qui a fait partie intégrante de la Françafrique du fait de ses compromissions et renoncements tout au long des deux septennats de François Mitterrand et des cinq années de gouvernement de Lionel Jospin.

Le parti n'a pas fait de réelle autocritique sur ce point, vantant même parfois la clairvoyance de François Mitterrand à La Baule en 1990 ou la réforme de la coopération menée sous

le gouvernement Jospin et sa doctrine « ni ingérence ni indifférence » qui n'a jamais empêché les réseaux officiels et occultes de prospérer et de réinstaller Sassou au pouvoir à Brazzaville à l'issue d'une funeste guerre civile.

Installé dans son rôle d'opposant depuis 2002, le PS s'est ensuite montré de plus en plus critique vis à vis de la politique africaine de Jacques Chirac, en particulier à partir de 2005, comme l'ont attestés quelques communiqués de presse et interventions de parlementaires sur la politique française au Tchad ou au Togo. Les élections de 2007 ont constitué une occasion pour Survie et le CRID de demander au parti de clarifier son positionnement dans le cadre d'une campagne d'interpellation qui s'est prolongée après 2007 dans le cadre de la Plateforme citoyenne France-Afrique. Ces démarches ont permis de cerner quelques tendances : effacement progressif de l'influence des personnalités telles que Guy Labertit et Hubert Védrine, lente émergence de nouvelles générations critiques sur le bilan de Mitterrand et de Jospin (au sein notamment du Mouvement des Jeunes socialistes), difficulté à faire « bouger les lignes » sur la question du Rwanda et, surtout, positionnement modéré et discret, parfois même très ambigu des « éléphants » socialistes, en particulier de Ségolène Royal. Cette dernière, comme l'ont révélé ses déclarations souvent alambiquées (discours à Dakar en avril 2009) voire totalement compromettantes (éloges du régime de Compaoré à Ouagadougou en novembre dernier), n'a jamais eu une vision clairvoyante sur les relations franco-africaines.

Un casting partiellement renouvelé

Depuis 2007, les positions n'ont pas beaucoup évolué au sein du Parti socialiste. Plusieurs personnalités s'expriment cependant régulièrement sur les questions liées à la politique de la France en Afrique. A l'Assemblée, le président du groupe socialiste, Jean-Marc Ayrault, qui répond fréquemment aux courriers d'interpellation de Survie et intervient parfois à la tribune, comme le 2 mars 2011, lors d'un débat organisé spécifiquement sur les relations franco-africaine. Parmi les autres députés actifs, citons Henri

Emmanueli, spécialiste de l'aide publique au développement, Gaétan Gorce (sur le Tchad) et les députés François Loncle et Jean-Paul Bacquet, qui ont tous deux participé à la Mission d'information parlementaire de 2007-2008 sur les relations France-Afrique. Dans l'appareil du parti on peut noter la place spécifique de Pouria Amirshahi, le secrétaire national à la coopération, à la francophonie et aux Droits de l'homme, aujourd'hui candidat au poste de député de la 9^e circonscription des Français de l'étranger (qui englobe le Maghreb et l'Afrique de l'Ouest) et de Thomas Melonio, chargé de l'Afrique au sein du parti. Ce sont eux qui rédigent une partie importante des communiqués de presse socialistes portant sur les relations franco-africaines. On entend plus rarement Jean-Christophe Cambadélis, en charge des questions internationales mais très en retrait sur Afrique, à l'exception d'un déplacement à Abidjan en octobre 2010 et au FSM de Dakar en février 2011 où il a brillé par sa discrétion. Les principaux cadres dirigeants du parti ne s'exposent pas davantage, hormis lorsque les caméras sont braquées sur eux, à l'occasion d'une actualité spécifique permettant de critiquer la position de la France ou lors d'un déplacement en Afrique. Martine Aubry avait cependant affiché lors du dernier FSM sa volonté de « mettre un coup de balai sur la Françafrique », avouant même qu'il en existait des relents dans son propre camp.

Son rival à la primaire socialiste, François Hollande, s'est quant à lui toujours montré particulièrement discret sur le sujet, ne faisant jamais de la politique extérieure un enjeu de débat national, ce qui n'est pas de bon augure si l'on attend qu'une place significative soit donnée à la contestation des dérives de la Françafrique dans le débat électoral. Hollande, qui vient de dévoiler son équipe de campagne, aura pour conseiller sur l'Afrique l'ancien secrétaire d'Etat Koffi Yamgnane, revenu de son expérience électorale manquée au Togo.

Dans les cercles influents du PS pour ce qui concerne l'élaboration de positionnements sur la politique étrangère, on peut citer les *think tank* proches du parti comme la Fondation Jean Jaurès. Son délégué général, Gilles Finchelstein, est aussi directeur



des études d'Euro RSCG, entreprise de communication, propriété, via Havas, du groupe Bolloré et fournisseur régulier de « conseils » tarifés à quelques chefs d'Etat africains. Euro RSCG a également des liens organiques et financiers avec l'autre *think tank* du PS, Terra Nova. C'est cependant la Fondation Jean Jaurès qui a édité « *Quelle politique africaine pour la France en 2012 ?* » de Thomas Melonio, employé de l'AFD depuis 2005 et ancien attaché parlementaire de Dominique Strauss Kahn.

La Fondation Jean Jaurès, a compté de 1997 à 2006 parmi ses responsables, l'ancien « Monsieur Afrique » du PS, Guy Labertit, toujours très actif parmi les soutiens de Laurent Gbagbo.

Une doctrine hésitante

Du fait de ces interventions peu coordonnées, on ne distingue pas de positionnement clair au sein du parti sur la relation franco-africaine. Cette difficulté à définir une nouvelle ligne a plusieurs explications.

Il y a d'une part les débats existants sur l'héritage Mitterrand et sur le bilan du gouvernement Jospin. Certaines

personnalités ont eu un rôle clé dans ces périodes et continuent de conseiller certains membres du parti (Ségolène Royal a par exemple auditionné Hubert Védrine avant de rédiger son discours de Dakar) tandis que pour d'autres, elles incarnent une forme de cynisme d'Etat dont il faut se défaire.

Des réseaux d'amitiés avec des personnalités africaines telles que Laurent Gbagbo peuvent également avoir une influence sur les prises de position du parti ou de certaines *individualités* (Jack Lang, Henri Emmanuelli, Jean-Marie Le Guen), d'où la cacophonie régnant au sein du PS sur la Côte d'Ivoire. Des amitiés ont, en effet, souvent lié le PS à des chefs d'Etat membres de l'Internationale socialiste, comme Ben Ali ou Moubarak, ce qui a ouvert, au moment du printemps arabe de 2011, un débat opportun mais tardif au sein du parti. La première secrétaire, Martine Aubry, promettant de faire le ménage au sein d'une organisation dont la vice-présidente n'était autre que... Ségolène Royal.

Le PS, lorsqu'il était au pouvoir, a aussi et surtout maintenu des liens étroits avec des régimes pourvoyeurs en valises et autres services, comme l'a illustré l'affaire Elf, bien avant les révélations de Robert Bourgi. Les déclarations embarrassées du parti lors du décès d'Omar Bongo et la présence de l'ancien ministre socialiste Charles Josselin à ses obsèques illustrent cette difficulté à se démarquer des liens du passé. Dans son livre d'entretiens « *Blanc comme nègre* » (page 196), Omar Bongo, donne ainsi la liste de ses amitiés à gauche, nommant en par exemple Michel Rocard, Pierre Mauroy, Laurent Fabius et Elisabeth Guigou.

Lorsque le PS paraît trahir cette « fidélité », il est vite rappelé à l'ordre par ses anciens amis. Le récent communiqué de presse sur les

législatives au Gabon a ainsi suscité une réaction musclée dans la presse gabonaise.

Un programme aux ambitions ambiguës

Sur la question du soutien aux dictateurs, le discours a cependant un peu évolué, grâce sûrement aux révolutions tunisiennes et égyptiennes et aussi peut-être à des interpellations directes menées par des associations comme Survie.

Mais au-delà du programme socialiste ou des communiqués de presse citant le Tchad ou le Congo Brazzaville, des prises de positions fortes se font souvent attendre sur la diplomatie de la France à l'égard des dictatures africaines, à l'exemple de l'« élection » du 9 octobre au Cameroun qui n'a pas suscité de réaction officielle. Le PS n'a pas vu venir les révolutions arabes et ne paraît pas, à cette heure, avoir suffisamment tiré de conclusions sur l'attitude à adopter face aux régimes soutenus depuis trente ans par la France.

L'autre problème majeur du positionnement du PS, c'est aussi sa propension à formuler des propositions grandiloquentes sur le plan géostratégique (volonté de définir une « vision » prospective du continent africain en étudiant son économie et sa démographie, etc.) ou à verser dans l'anecdotique par rapport aux enjeux réels. Les programmes de 2007 et de 2012 ont ainsi en commun de vouloir mettre en avant des thématiques telles que l'aide publique, la coopération culturelle et la Francophonie, mais aussi le micro-crédit, la coopération décentralisée, tout en restant extrêmement discrets par exemple sur le franc CFA, les bases militaires ou les entreprises françaises. Si Thomas Melonio s'est risqué à aborder ces thèmes dans son ouvrage publié à la Fondation Jean Jaurès (op cit), celui-ci n'est pas reconnu comme un document émanant du parti.

Il faut donc s'en tenir pour l'heure au programme formel établi par le PS et à son accord avec son allié électoral EE-LV qui, parmi les ministères potentiels à se partager, lorgne sans doute celui de la coopération. Les propositions du candidat François Hollande, qui envisagerait un déplacement en Afrique au cours de la campagne, se font encore attendre. Contentons-nous d'espérer que les promesses qui ne manqueront pas d'être émises à cette occasion ne connaîtront pas le même sort que celles de Nicolas Sarkozy en 2006 à Cotonou.

Fabrice Tarrit

GABON

Bongo, un dictateur susceptible...

Le 15 décembre se tenait, à Paris, le procès en correctionnelle de Yannick Jadot, alors porte-parole d'Eva Joly et député européen écologiste, attaqué par Ali Bongo en diffamation. Le réquisitoire du ministère public a rejoint la défense : Ali Bongo est sans nul doute un dictateur.

Dans une interview parue dans *Libération* le 16 juillet dernier, Yannick Jadot avait critiqué la tenue des défilés militaires, et rappelé que ceux du 14 juillet 2009 et 2010 s'étaient faits « devant Bachar al-Assad, ou devant des dictateurs africains comme Ali Bongo. Faire défilier nos armées devant des personnes qui massacrent leurs peuples, ce n'est pas un signal très positif envoyé à la République ». Un procès dans la droite ligne de celui intenté, en 2001, par trois chefs d'Etat africains, dont Omar Bongo, à François-Xavier Verschave pour « offense à chef d'Etat » à la sortie de *Noir Silence* et de la plainte en 2011 de Téodoro Obiang Nguema, président-dictateur de la Guinée équatoriale, contre les auteurs du rapport sur les Biens mal acquis du CCFD¹. Dans un cas comme dans l'autre, les plaignants ont été déboutés par la justice. Ils ont ainsi doublement perdu : non seulement la justice

ne les a pas suivis mais à l'inverse, ces procès ont renforcé leur réputation de dictateurs et confirmé les analyses qui décrivent les systèmes politiques et les gouvernants de ces pays comme totalement corrompus. De surcroît, ces procès à répétition contribuent à diffuser et renforcer le crédit des travaux associatifs et militants sur les agissements de ces dictateurs contre leurs populations. Qu'espérait donc gagner Ali Bongo avec ce procès ? Pensait-il vraiment qu'il était en mesure de le gagner et de se refaire une image, alors même que tous les voyants de la démocratie sont au rouge au Gabon ? La société civile et les partis d'opposition s'opposant radicalement au pouvoir en boycottant, par exemple, les élections législatives du 17 décembre, deux jours après le procès, avec un taux d'abstention de près de 85% !

Bongo invente « la journée de la veuve et de l'orphelin »

L'audition a illustré la nature du régime d'Ali Bongo. En effet, ses avocats (dont M^e Patrick Maisonneuve, déjà avocat d'Omar Bongo), dans leurs arguments, usent du même mépris qu'Ali Bongo envers la population gabonaise et envers la démocratie en général : pour eux, les élections de 2009 se sont passées « normalement », avec « quelques irrégularités », ce qui est normal « en Afrique [où] les choses sont parfois fragiles » car « ça ne fait que 50 ans qu'il y a eu l'indépendance ». Ils cherchent à discréditer les émeutiers tués à Port Gentil de septembre 2009, qui contestaient l'élection d'Ali Bongo, en les faisant passer pour des pillards. Ils attaquent de la même manière le témoin de la défense. Les seuls arguments qu'ils trouvent à présenter en faveur du régime d'Ali Bongo sont d'ordre symbolique ou cosmétique – comme l'abolition de la peine de mort en 2011 ou la mise en place de la « journée de la veuve et de l'orphelin » (!) – des vitrines peu convaincantes qu'utilise Ali Bongo pour valoriser son régime à l'international.

Face à eux, le militant gabonais Bruno Ondo, témoin de la défense, décrit par le menu la situation sociale et les violations des libertés publiques au Gabon. Si lui n'a plus peur et est prêt à en découdre avec le régime, à l'instar du mouvement social et politique en cours, il rappelle que la peur et la répression règnent au Gabon, ce qui explique notamment le silence sur les morts

des émeutes de Port Gentil : « *Un massacre ne se compte pas forcément en nombre de morts (...)* », d'ailleurs le gouvernement n'a jamais démenti les chiffres avancés par la presse sur la question (...) ce qui est sûr c'est que personne n'en parle plus, personne ne peut oser dire un mot sur ces morts ou lever le petit doigt ». « *La coercition n'a jamais été si forte qu'aujourd'hui au Gabon (...)* avec la révision de la Constitution, (...) il s'agit d'ériger en règle de droit la dictature ».

Les avocats de l'accusation n'ont pas su convaincre l'auditoire, pas plus qu'ils n'ont infléchi le réquisitoire de la procureure. Car si la jurisprudence sur l'offense à chef d'Etat reste hésitante, la loi française a supprimé son article 36, qui permettait des condamnations pour crime de lèse-majesté. En effet, selon la jurisprudence de la Cour européenne des Droits de l'homme (CEDH), « *un chef d'Etat doit savoir souffrir la critique* » étant, de par sa fonction, exposé à l'expression publique. En outre, un jugement de valeur peut être fait sans forcément prêter à une démonstration de l'exactitude, qui plus est lorsqu'il est porté par un-e élu-e, ce qui relève alors du débat public et de l'expression politique. La procureure a en outre refusé le relativisme des avocats d'Ali Bongo : « *La fraude n'a pas besoin d'être massive et généralisée pour choquer les électeurs* », « *en France, lors des émeutes de 2005, par exemple, où il n'y a eu aucun mort, la mort ne serait-ce que de trois manifestants, on aurait pu parler de massacre* ». On souhaiterait entendre plus souvent ce genre de réquisitoire, et pas seulement dans le prétoire ! Si de ce côté, la justice semble irritée par une utilisation jugée comme abusive par Ali Bongo, de la justice française, on espère que de l'autre, les « procès des biens mal acquis » pourront se tenir sans nouvelles entraves politiques. Verdict le 9 février 2012, jour anniversaire de naissance d'Ali Bongo. Pas sûr qu'il apprécie le cadeau !

Juliette Poirson

1 - Jean Merckaert et Antoine Dulin, auteurs du Rapport « Bien mal acquis, à qui profite le crime ? », Catherine Gaudard, directrice du plaidoyer et Guy Aurenche, président du CCFD-Terre Solidaire.

2 - Le nombre de morts n'est pas élucidé à ce jour, faute d'enquête menée sur place : il y a eu trois morts selon le parti au pouvoir ; 22 selon le journal *L'Union*, réputé proche du pouvoir ; 57 selon l'opposition.

97,5%

soit 117 députés (sur 120) de la majorité présidentielle élus à l'Assemblée nationale gabonaise à l'occasion des législatives du 17 décembre. En 2001, ils étaient 86 et 80 en 2006. La démocratie est en marche !

10%

Le taux de participation des législatives gabonaises selon la société civile, les partis d'opposition. La démocratie est en marche !

L'armée en position délicate

C'est le 21 décembre, le jour même de la signature de l'accord de défense entre la France et Djibouti, qu'un nouveau témoin affirmait que l'armée française savait qu'il s'agissait d'un assassinat dès les premières heures de la mort du juge Borrel le 18 octobre 1995.

Selon le témoignage de cet appelé, employé à l'époque comme chauffeur dans une unité chargée des écoutes au sein de l'armée française à Djibouti, celle-ci a été informée de l'assassinat du juge Borrel, via des écoutes de la police djiboutienne, peu après son décès. Ce qui est fort vraisemblable tant l'armée française est chez elle à Djibouti. Ce témoignage fait au juge Clément, en charge de l'enquête française, et révélé la veille par France Culture, n'apporte néanmoins aucun élément concernant les meurtriers présumés ou leurs commanditaires. Il laisse surtout supposer une complicité franco-djiboutienne dès le jour de l'assassinat (confirmée par la suite par les notes récupérées à l'Élysée) et soulève un point fondamental : pour quelles raisons, les autorités françaises ont-elles maintenu contre vents et marées la thèse du suicide pendant douze ans ?

Car il a fallu attendre 2007 et le communiqué du procureur Jean-Claude Marin reconnaissant l'évidence. Ce communiqué, qui précisait que l'instruction privilégiait la thèse de l'assassinat, avait été rendu public, immédiatement après la réception à l'Élysée, de Mme Borrel par Nicolas Sarkozy. Celui-ci lui avait alors assuré à Elisabeth Borrel que le secret-défense serait levé. Visiblement la parole était de bois.

Devant cette nouvelle révélation, le ministre de la Défense, Gérard Longuet, est monté en première ligne précisant que son ministère fournirait toutes les pièces demandées par la commission sur la déclassification du secret défense. Enfin devrait-on dire ! Car pour l'ancien appelé, « il y a forcément une trace » de l'écoute de la police djiboutienne. « Sauf si elle a été délibérément supprimée », dit-il, précisant que les informations du jour étaient transmises par télex au ministère de la Défense. « J'attends que M. Longuet

fournisse les documents qui font état de l'assassinat de mon mari. Ces documents existent. Il lui suffit de lever le secret défense pour que ces documents puissent servir, enfin, à la manifestation de la vérité judiciaire », a confirmé Elisabeth Borrel.

Dans ces conditions, la ligne de défense serinée sur les médias par Gérard Longuet était aussi grossière que les innombrables mensonges de l'Etat dans cette affaire : « l'armée ne savait pas ». A vrai dire, le ministère est dans une position délicate car ce témoignage pourrait mener l'armée française devant les tribunaux. « Je veux dire aujourd'hui à M. Longuet que le fait de tromper la justice pendant seize ans constitue une infraction pénale », a d'ailleurs souligné Elisabeth Borrel, elle-même magistrate. Longuet le sait bien puisqu'il déclarait dans son démenti à France 2 : « Si l'armée savait, elle a l'obligation, c'est dans le code pénal, article 40, de transmettre au magistrat toute information sur une affaire juridique ».

Une bouffée d'oxygène pour Guelleh

Comme un symbole, cette information capitale a été révélée alors que Nicolas Sarkozy et Ismaël Omar Guelleh paraphaient le nouvel accord de Défense entre la France et Djibouti après de longues négociations sur le loyer de la base française. Car c'est bien pour préserver à tout prix le vieil ami Guelleh, hôte de la plus importante base française à l'étranger et régent sans scrupules de ce petit pays stratégique à l'entrée de la mer Rouge et face au golfe d'Aden, que l'Etat français ment éhontément depuis 1995. Des témoignages, dont celui d'un ex-membre de la garde présidentielle Mohamed Saleh Alhoumekani, mettent en effet directement en cause le président Guelleh et son entourage dans l'assassinat du juge Borrel.

Quoi qu'il en soit, la signature de ce nouvel accord de coopération militaire en remplacement de celui conclu en 1977 tombe bien pour le président djiboutien alors que les finances du pays sont à sec. Une bouffée d'oxygène pour ce régime dictatorial alors qu'il peine à payer les arriérés de salaire de la fonction publique, ce qui risquait de provoquer des manifestations populaires dangereuses pour la survie de son régime.

300 millions d'euros

Le loyer mensuel de la base militaire française à Djibouti s'élève à 2,5 millions d'euros. D'une durée garantie de dix ans par les accords de défense, la France versera au total 300 millions d'euros à Guelleh.

Le communiqué de l'Élysée ne révèle rien sur le contenu précis de ce nouvel accord. C'est Ismaël Omar Guelleh qui en a dévoilé quelques lignes dans un entretien à France 24. Il a confirmé que la France, en dépit de la diminution significative de ses forces armées positionnées à Djibouti, continuerait à verser un loyer mensuel de 2,5 millions d'euros, garanti sur dix ans (soit 300 millions au total). On sait seulement que le texte paraphé précise « les facilités opérationnelles accordées » à l'armée française et qu'à l'instar des cinq autres accords de défense, renégociés par la France avec ses anciennes colonies, il exclut notamment toute intervention automatique de Paris pour défendre des gouvernements menacés (Reuters, 21 décembre). Ce qui ne veut pas dire qu'elle ne fera plus comme le confirme le communiqué de l'Élysée qui souligne toutefois que « la France est fermement attachée à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de la République de Djibouti, stratégiquement située au cœur d'une zone fragile ».

En tout état de cause, comme souvent en Afrique, les deux parties se tiennent et sont liées par des secrets inviolables qu'elles ont tout intérêt à taire. Ce qui explique, au-delà de la position géostratégique de Djibouti, le soutien aveugle à Guelleh malgré une récente élection présidentielle truquée et le maintien du niveau actuel du loyer de la base militaire française. En quelque sorte le prix de son silence. Les relations avec Guelleh se poursuivent donc, même au prix de l'assassinat du juge Borrel et de l'asservissement des populations djiboutiennes par un régime ne vivant que de la corruption, des détournements de toutes sortes et du clientélisme.

Jean-Loup Schaal

SÉNÉGAL

L'heure de vérité

Le 26 février, les Sénégalais voteront pour l'élection présidentielle. L'occasion de s'intéresser aux vrais enjeux de cette élection alors que le président sortant, Abdoulaye Wade s'accroche au pouvoir. Après quelques rappels utiles sur l'histoire du Sénégal (*Billets d'Afrique* n°208, décembre 2011), nous publions ici la deuxième partie de l'analyse de Dialo Diop, secrétaire du RND¹.

Avant d'en venir au vif du sujet, c'est-à-dire les véritables enjeux des prochaines échéances électorales, il convient d'établir au moins trois constats : en dépit de leurs étiquettes idéologiques opposées en apparence, il n'y a en réalité pas de différence de nature mais seulement de degré entre les deux régimes pseudo-socialiste et pseudo-libéral. Ne sont-ils pas d'ailleurs coresponsables, successivement et/ou solidairement, de la ruine du pays ? Wade, n'ayant rien inventé, s'est simplement contenté de pousser à l'extrême caricature les tares de ses prédécesseurs ; la stabilité tant vantée du Sénégal est allée de pair avec une grande instabilité constitutionnelle et surtout une dégradation des mœurs politiques associée à une aggravation continue de la misère du plus grand nombre, multipliant les foyers de tension et les sources de conflit violent, comme en Casamance et au Fouta ; enfin, au terme d'un demi-siècle d'indépendance sous tutelle notamment militaire, monétaire et culturelle, doublée d'une démocratie de façade piégée par la volonté de transplanter le « modèle » bipartisan européen, pourtant en état de décomposition avancée en Occident même, la faillite systémique est aussi manifeste au Sénégal que dans la plupart des autres pays d'Afrique et du reste du monde.

A la lumière de pareils constats, certaines controverses qui agitent le microcosme politique local se révèlent sans objet.

A commencer par le faux débat politico-juridique sur la pseudo-candidature du Président sortant et son corollaire, le projet de succession dynastique. Outre le fait que cette question est d'ores et déjà réglée par

le texte même de la Constitution en vigueur qui, en l'espèce, n'offre aucune marge d'interprétation au juge, il s'y ajoute que la tentative de contourner cet obstacle par une révision scélérate s'est irrémédiablement brisée sur le mur de l'insurrection pacifique du 23 juin 2011. Par conséquent, les candidatures des Wade père et fils sont irrémédiablement disqualifiées autant par les dispositions pertinentes des articles 27, 28 et 104 combinés de la Loi fondamentale que par la détermination populaire à en imposer pour une fois le respect.

Il en résulte que, pour le moment, le pôle « libéral » est accaparé par deux fils adoptifs qui, bien que reniés par leur père putatif, se disputent ouvertement les dépouilles de la mouvance sopiste en voie d'atomisation, en attendant peut-être la désignation d'un dauphin officiel du Président sortant.

Une opposition incapable de s'entendre

En face, l'opposition réunie dans la coalition « Bennoo Siggil Senegaal » (BSS) vient, à l'issue d'une laborieuse gestation dont les fruits n'ont pas tenu la promesse des fleurs, de donner encore une fois la preuve de son incapacité à s'unir, en accordant la primauté à l'intérêt national sur l'intérêt de parti, à la volonté collective sur les vœux individuels.

Le projet de candidature de l'unité et du rassemblement s'est heurté au béton des égoïsmes partisans, contraignant la coalition à renoncer au choix d'un candidat-capitaine consensuel et réduisant donc les deux concurrents du pôle « socialiste » à n'être que les candidats de leurs partis respectifs et non plus celui de BSS. Le gâchis au sein de la coalition et les dégâts dans l'opinion sont immenses. Néanmoins, il faut bien voir que le discrédit qui en découle ne concerne que le personnel politicien traditionnel, adepte du clientélisme et de la transhumance opportuniste et rend d'autant plus pertinente la construction d'un nouveau pôle politique africain et citoyen.

Dans ces conditions, quels sont donc les véritables enjeux des prochaines élections ?

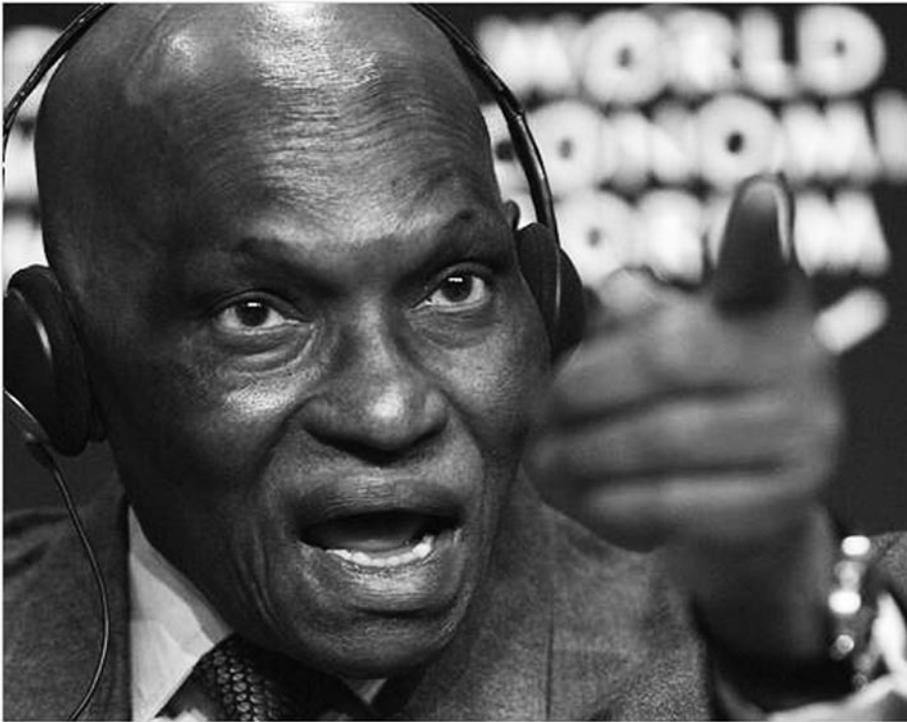
Le premier d'entre eux est le plus évident et le plus immédiat : c'est l'enjeu démocratique et républicain qui porte sur la régularité, la transparence, la sincérité et la sérénité des deux scrutins de 2012. Seule la libre expression du suffrage universel, sans entrave ni manipulation de la date ou du déroulement du vote, est susceptible de garantir la paix civile et la sécurité nationale. Or, de ce point

de vue, incertitudes et menaces accroissent l'inquiétude à l'intérieur comme à l'extérieur du pays. Et ceci, principalement à cause de l'entêtement de Wade à essayer de modifier autoritairement les règles du jeu en cours de partie (violation du consensus obtenu sur le bulletin unique, montant censitaire du cautionnement, destitution illégale du Président de la CENA etc.). Cependant, il est capital de se convaincre que la suppression de tels abus ne dépend ni du bon vouloir du prince, ni de l'intermédiation extra-africaine. Leur limitation relève au fond du degré de détermination, de mobilisation et d'organisation du mouvement patriotique et démocratique, de sa capacité à assurer partout un contrôle citoyen massif de l'ensemble des opérations électorales, de la distribution des cartes d'électeur à l'affichage des résultats du dépouillement devant chaque bureau de vote. Autrement dit, le respect des règles du jeu électoral est une prérogative de souveraineté populaire, qu'il convient de défendre et d'assumer individuellement et collectivement.

la triple incapacité juridique, politique et physiologique de Wade

Le second enjeu est moins évident, quoique tout aussi important : il concerne la question de la dynamique unitaire qui, il importe de le souligner, s'applique tant à la présidentielle qu'aux législatives. Elle est donc d'ordre stratégique plutôt que tactique et ne saurait être récusée du seul fait de la triple incapacité juridique, politique et physiologique du président sortant d'être candidat. Il a été dit et répété que la candidature d'union n'est pas une option mais une obligation. Il s'agit d'un impératif catégorique qui résulte à la fois de l'exigence populaire massive de changement réel, et de la volonté du clan Wade de se maintenir à tout prix, au besoin par la force, en évitant coûte que coûte un second tour de scrutin présidentiel, qui lui serait inéluctablement fatal.

De surcroît, la prolifération des candidatures solitaires dans l'opposition sème la confusion dans l'électorat et fait objectivement le jeu du pouvoir et des opportunistes de tout poil. Il y a surtout cette demande d'unité, constante dans l'opinion nationale qui a toujours accordé une prime à l'esprit unitaire. Qu'il s'agisse jadis du Bloc Africain de Lamine Gueye (1946) contre Alfred Goux et du Bloc des Masses Sénégalaises (BMS) de Samba Diop (1961) contre Samba Gueye



Le président sortant du Sénégal Abdoulaye Wade, sur RFI : « Je pars dans un combat sans rival (...). L'hypothèse la plus probable, c'est que j'égale », Au premier tour, le 26 février, il affrontera notamment Ousmane Tanor Dieng, leader du Parti socialiste (PS, qui a dirigé le Sénégal de 1960 à 2000), deux de ses anciens Premiers ministres, Idrissa Seck et Moustapha Niasse, ainsi que le chanteur et homme d'affaires Youssou Ndour.

de l'UPS pour la conquête de la mairie de Dakar, ou qu'il s'agisse naguère de l'appel quasi-unanime au boycottage des élections locales en 1990 et législatives en 2007, (sans compter le franc succès de BSS aux locales de 2009), l'expérience montre une réponse invariablement favorable de nos concitoyens chaque fois que la direction politique de l'opposition fait preuve d'une volonté sincère d'union et de solidarité, de cohésion et de cohérence. Inversement, tout manquement au principe d'unité, toute division est sanctionnée négativement, au moins par l'abstention. D'où l'importance de parvenir à présenter au peuple non pas un candidat idéal-qui, au demeurant, n'existe pas- mais une candidature décente, c'est-à-dire consensuelle, crédible et surtout fiable quant à l'application conséquente et concertée du programme transitoire de rupture et de refondation défini par les Assises nationales. D'autant plus que l'immensité de l'entreprise de redressement national implique un travail d'équipe, dans un esprit de collégialité qui suppose un contrat de législature porté par une liste commune, condition sine qua non d'une majorité parlementaire stable.

En d'autres termes, une véritable dynamique unitaire au service des transformations structurelles attendues avec impatience par la grande majorité de nos compatriotes ne saurait se réduire au simple choix de

l'individu qui va remplacer le proconsul français Wade dans le palais de l'ancien Gouverneur général de l'AOF. Elle implique la présentation d'une équipe de patriotes compétents et intègres, soudée autour de son capitaine et capable de changer les structures étatiques, les politiques publiques et le personnel dirigeant avec l'intérêt national comme boussole.

Le troisième et dernier enjeu n'en est pas moins fondamental. Il est relatif à la nature même et au contenu du changement annoncé. La publication prochaine du rapport général des Assises nationales devrait contribuer à en préciser les termes de référence. Cependant, il est d'ores et déjà possible d'en anticiper les conclusions sur la base de Charte de Gouvernance Démocratique. L'expérience montre en effet que de la même manière que les objectifs de l'alternance démocratique du 19 mars 2000 ont été détournés et trahis par les usurpateurs et prédateurs « libéraux », la mauvaise gestion persistante des collectivités locales par la quasi-totalité des élus BSS du 22 mars 2009 apparaît à son tour comme une trahison des espoirs populaires, aggravée par le reniement de l'engagement solennel pris devant le Bureau des Assises de mettre en œuvre une nouvelle gestion de « démocratie participative »... On voit combien il est important que la prochaine alternance de 2012 soit, certes, aussi pacifique et démocratique

que celle de l'an 2000, mais surtout, qu'à la différence de celle-ci, elle ne se réduise pas à un banal renouvellement du personnel politique dirigeant sans changement de cap pour le pays. Dans une telle perspective, au-delà de la refondation de l'Etat républicain, deux ruptures majeures d'avec les fausses routes du passé apparaissent essentielles : le moment est venu de rompre d'une part avec la mauvaise habitude de l'impunité, (qui est en réalité une incitation à la récidive, surtout pour les potentats); et d'autre part avec le réflexe nocif du micro nationalisme, du morcellement territorial et du chauvinisme ethnique ou confessionnel. Tout facteur de division est source d'affaiblissement des forces vives du pays et peut servir de prétexte à l'interventionnisme des puissances extracontinentales. C'est dire que si l'instauration d'une nouvelle norme de reddition des comptes est un préalable à la démocratisation des institutions, la construction africaine de grands ensembles politiques sous-régionaux ou régionaux, à caractère fédéral de préférence, ou à défaut, confédéral, s'impose plus que jamais comme une urgente et évidente nécessité de souveraineté nationale et de sécurité collective ; a fortiori dans le contexte actuel de tentatives occidentales de recolonisation armée de l'Afrique, au Nord comme au Sud du Sahara, de crise majeure de l'endettement public et de frénésie spéculative financière et foncière à l'échelle mondiale.

C'est pourquoi, il est vital que les scrutins de 2012 débouchent, au-delà du redressement national de la phase de transition, sur une véritable alternative qui, s'éloignant des sentiers battus et rompant radicalement avec un lourd passé de dépendance et d'autoritarisme, d'incompétence et de corruption, puisse engager enfin le Sénégal dans la voie salutaire de la reconstruction unitaire ouest-africaine et du développement endogène.

Telles sont les conditions indispensables de l'amélioration des conditions de vie et de travail de tous, qui imposent à chaque citoyen d'assumer ses responsabilités individuelles et collectives dans le combat pour l'avènement d'un Africain de type nouveau.

Quant aux éternels sceptiques qui, adeptes de la *realpolitik*, seraient tentés de récuser ces légitimes ambitions, Cheikh Anta Diop leur a répondu par anticipation : « *Puisque c'est au nom du réalisme que l'on a conduit l'Afrique dans l'impasse actuelle, n'est-il pas grand temps de devenir utopistes ?* » (1984). Il y va de la survie de nos peuples.

Ku bëreye d'aaan !

Note 1- Le Rassemblement national démocratique (RND) est un parti politique se réclamant du panafricanisme. Il a été créé, en 1976, dans la clandestinité par Cheikh Anta Diop et reconnu officiellement en 1981.

Billets d'Afrique, ce sont aussi des articles à lire sur survie.org

L'aide au développement, à qui ça sert ?

Chaque année l'Agence française de développement (AFD) se paie un sondage sur « les Français et l'aide au développement » dans le cadre de sa communication sur les supposés mérites de l'aide française. Un sondage Ifop, rendu public en septembre dernier, où l'on apprend qu'à 77% les sondés considèrent normal que la France ait sa propre aide au développement, à 60% que les montants consacrés par la France sont globalement suffisants et à 55% que cette aide est actuellement globalement efficace.

Mais comment mesure-t-on l'efficacité d'une politique d'aide au développement? Question importante car le sondage de l'AFD conclut que 50% des sondés se demandent « comment sont décidés les choix et les priorités d'action ». Surtout, les deux tiers des français souhaitent « être informés sur le contenu et l'avancement des projets ». Car il y a toujours un énorme déficit d'information ... jusque sur les bancs de l'Assemblée nationale. En novembre, le

rapport Emmanuelli publié en annexe de l'examen du projet de loi de finances 2012 dénonçait une nouvelle fois, le manque d'informations transmises par les services ministériels. On pouvait y lire, notamment sur le volet multilatéral, que l'aide française est trop éparpillée : « *Les résultats de l'aide multilatérale au développement peu lisibles. Ses opérateurs sont dispersés entre les 261 organisations internationales et les 14 fonds sectoriels recensés* ». En définitive, beaucoup trop de questions restent sans réponses. Lire à ce sujet l'article de Thomas Noirod publié sur survie.org : Aide au développement : les idées reçues ont la vie dure.

L'AFD et le label FSC complices du pillage forestier

Dans un excellent rapport publié le 7 novembre, intitulé « Futur volé : Conflits et exploitation forestière au cœur des forêts congolaises – le cas Danzer », Greenpeace dévoile les résultats de son enquête détaillée sur une opération punitive menée en mai dernier en RDC, à la demande d'une filiale de la société

Danzer qui a, d'après les témoignages recueillis, transporté et payé les policiers et militaires jusque dans le village où les habitants protestaient en bloquant par moments le chantier forestier, contre le non-respect des engagements imposés par la loi forestière congolaise. Mais ce rapport ne s'en prend pas qu'à Danzer et aux autorités congolaises: il tacle aussi sévèrement l'habillage « durable » offert par le label FSC très prisé par les bailleurs de fonds occidentaux qui pensent pouvoir encourager une « bonne » exploitation industrielle des forêts.

L'Agence française de développement prévoit d'octroyer à Danzer en RDC et en république du Congo un prêt de plusieurs millions d'euros à taux réduit ; ce qui revient explicitement à mettre à contribution les contribuables français pour soutenir une entreprise directement impliquée dans des violations des Droits de l'homme et dans la fragmentation des dernières zones de forêts primaires intactes. Lire à ce sujet l'article de Thomas Noirod publié sur survie.org : L'AFD et le label FSC complices du pillage forestier.

Bulletin d'abonnement

Billets d'Afrique et d'ailleurs

Édité par Survie, 107 Bd de Magenta - 75010 Paris. Tél. : 01 44 61 03 25

11 numéros par an pour tout savoir sur la face cachée de la politique de la France sur le continent africain et les jeux troubles de la «Françafrique ».

Au long de ses 12 pages, *Billets d'Afrique* décortique ainsi les principaux faits de l'actualité franco-africaine pour en proposer une analyse critique originale.

NOM: _____ Prénom: _____

Adresse: _____

Code Postal _____ Ville _____

Tél. : _____ Fax _____

Courriel: _____

- France : 25 euros (faibles revenus: 20 euros) • Etranger et DOM : 30 euros
- Soutien : libre, soit _____

Modalités de paiement :

Chèque bancaire ou postal à l'ordre de Survie

Virement postal (CCP 500.52 K PARIS): préciser l'objet sur l'ordre de virement

Vous pouvez également payer en douze échéances, ou par trimestre grâce au prélèvement automatique. Nous contacter.

Plus d'information sur <http://survie.org> ou à contact@survie.org

Bulletin fondé par F.-X. Verschave
Directrice de la publication: Odile Biyidi Awala.

Directeur de la rédaction: Raphaël De Benito.

Secrétaire de rédaction: Janine Sfiligoi, Anne Colliou

Comité de rédaction : Alice Primo, Sharon Courtoux, Mathieu Lopes, Raphaël Granvaud, David Mauger, Odile Tobner, Vincent Munié.

Ils ont participé à ce numéro : Souing, R.Houra, J.Poirson, J.L.Schaal

Abonnements : David Dousseau

Association Survie

107, Bd de Magenta

F75010 Paris

Tél. (33 ou 0)1 44 61 03 25

Fax (33 ou 0)1 44 61 03 20

<http://survie.org>

contact@survie.org

Commission paritaire n° 0216G87632

Dépôt légal : janvier 2012 -ISSN 2115-

6336 Imprimé par Imprimerie 3 A

7, rue Marie Pia - 91 480 Quincy-sous-Sénart

Abonnement : 25 euros

(Étranger: 30 euros) € personne à faible revenu: 20 euros €